

---

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

---

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

**JEUDI 07 MARS 2024 à 18 heures 30**

Publié le 29 février 2024

Le Maire,



### ORDRE DU JOUR

---

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance  
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)  
Approbation du PV de la séance du 30 janvier 2024

---

**FINANCES**

1 – Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024